



## PRÉFET DU VAL-D'OISE

Direction départementale  
des territoires  
du Val-d'Oise

Service de l'agriculture,  
de la forêt  
et de l'environnement

Pôle Eau

Dossier suivi par :  
Yolaine DUGOUSSET

Tél. : +33 1 34 25 25 42  
Fax : +33 1 34 25 26 88

Réf. : 95-2019-00063

SIECCAO  
Station épuration RD 922  
95270 ASNIERES SUR OISE

Mel : yolaine.dugousset@val-doise.gouv.fr

Objet : dossier de demande de régularisation instruit au titre des articles L. 214-1 à L. 214-6 du code de l'environnement : Régularisation d'un forage d'essai  
Accord sur demande d'antériorité  
CERGY, le 4 octobre 2019

Monsieur,

Par courrier en date du 6 août 2019, vous avez déposé auprès du guichet unique police de l'eau, une demande d'antériorité au titre du code de l'environnement (Loi sur l'Eau), concernant la régularisation d'un forage d'essai réalisé sur le territoire de la commune de Noisy-sur-Oise.

Après examen des éléments constitutifs de votre dossier, **j'ai l'honneur de vous faire part de la prise en compte de ce droit d'antériorité.**

La rubrique du tableau de l'article R. 214-1 du code de l'environnement concernée par vos ouvrages est la suivante :

Rubrique	Intitulé	Régime	Arrêtés de prescriptions générales correspondant
1.1.1.0	Sondage, forage y compris les essais de pompage, création de puits ou d'ouvrage souterrain, non destiné à un usage domestique, exécuté en vue de la recherche ou de la surveillance d'eaux souterraines ou en vue d'effectuer un prélèvement temporaire ou permanent dans les eaux souterraines y compris dans les nappes d'accompagnement de cours d'eau. (D)	Déclaration	Arrêté du 11 septembre 2003

A l'issue des travaux de comblement de ce forage il conviendra de nous adresser la déclaration d'abandon du forage correspondant à la fiche n° 3 du formulaire lié à la rubrique 1.1.1.0. A la réception de cette déclaration, celle-ci sera transmise au BRGM qui actera définitivement l'abandon du forage.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

Le chef de service,

Enjoint au Chef du Pôle Eau

Ulrich DREUX